

# FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

---

## COMPTE-RENDU

### REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 30 juillet 2015, à 18 h 00  
à la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Présents / Pouvoirs / Excusés -> cf. liste en annexe

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

### Points à l'ordre du jour

<b>1</b>	<b>ACCUEIL</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>VIE ASSOCIATIVE ET GESTION DE L'ASSOCIATION</b>	<b>4</b>
2.1	Site internet des alpages de l'Isère et Echo des alpages	4
2.2	Choix de la mutuelle complémentaire collective	5
2.3	Budget prévisionnel 2015 et organisation de l'équipe technique	5
<b>3</b>	<b>POINT SUR LA SAISON 2015</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>SERVICES AUX ADHERENTS</b>	<b>7</b>
4.1	Point sur les avancées des PAEc et des contrats MAEc	7
4.2	Point sur les candidatures PPT et éléments de calendrier	10
4.3	Activités du Réseau Pastoral	12
4.4	Bilan des services mis en œuvre en ce début de saison	12
<b>5</b>	<b>ÉLÉMENTS RELATIFS AU PROJET ASSOCIATIF</b>	<b>13</b>
5.1	Bilan des adhésions et nature des adhérents	13
5.2	Perspectives pour le festival du film pastoralismes et grands espaces	13
<b>6</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>13</b>
6.1	Délibération sur la participation de la FAI aux Comités de programmation LEADER de Belledonne et de l'Oisans	14
6.2	Proposition de coopération entre La CC du Taravo, Valinco, Sartenais (Corse) et Espace Belledonne, impliquant les logiques économiques et pastorales	14
6.3	Éligibilité des structures pastorales pour les améliorations pastorales financées par le Département de l'Isère	14

# Extraits des délibérations, Conseil d'Administration du 30 juillet 2015

## **1 ACCUEIL**

## **2 VIE ASSOCIATIVE ET GESTION DE L'ASSOCIATION**

### **2.1 Site internet des alpages de l'Isère et Echo des alpages**

*Afin de prévenir le piratage du site ou des données qu'il contient, le Conseil d'Administration valide la proposition de réorganisation des services de maintenance visant à une meilleure sécurité et efficacité du site internet des alpages de l'Isère.*

### **2.2 Choix de la mutuelle complémentaire collective**

*Afin de répondre à cette obligation faite aux employeurs de contractualisation d'une mutuelle santé pour leurs salariés, le Conseil d'Administration mandate l'équipe technique de la FAI pour négocier les meilleures offres, recueillir l'avis des salariés sur ces propositions, en vue d'une décision finale au plus tard au Conseil d'Administration de décembre 2015.*

### **2.3 Budget prévisionnel 2015 et organisation de l'équipe technique**

*Afin de consolider les actions de la FAI et de mettre en œuvre le projet associatif, le Conseil d'Administration autorise le Président et l'équipe technique à signer et mettre en œuvre les conventions relatives aux missions de Hermann DODIER et aux remplacements des salariés en arrêt maladie.*

*En ce qui concerne les adhésions, l'équipe technique fera des relances auprès des alpages qui ne se sont pas mis à jour de leur cotisation 2015.*

*Le Conseil d'Administration autorise le Président et l'équipe technique à mettre en œuvre les projets présentés dans le budget prévisionnel, et à ajuster les capacités de l'équipe technique afin de pouvoir les réaliser.*

## **3 POINT SUR LA SAISON 2015**

*Le début de la saison 2015 se caractérise par la chaleur du mois de juillet qui a brûlé l'herbe, plus particulièrement dans le sud du département, mais les sources n'ont globalement pas tari, même si les débits ont bien baissé. Les alpages restent une opportunité fourragère salvatrice en temps de sécheresse. Les animaux ont adopté des comportements nouveaux et parfois très surprenants en raison de la chaleur.*

*Par ailleurs, les relations des responsables d'alpage avec les collectivités locales sont parfois tendues et il convient de prévenir ces conflits en cherchant de bonnes clefs de communication et en organisant des moments d'échanges conviviaux.*

## **4 SERVICES AUX ADHERENTS**

### **4.1 Point sur les avancées des PAEC et des contrats MAEC**

*Le Conseil d'administration prend note de l'avancée des contractualisations des MAEC en 2015 et de celles de Chartreuse prévues pour 2016. Les échanges survenus montrent l'importance de mobiliser et de définir les nouveaux concepts relatifs à l'agro-écologie, de la nécessité et de l'intérêt d'intégrer les éleveurs dans la définition des plans de gestion pour les alpages, et de renforcer la mobilisation des propriétaires fonciers dans la définition des enjeux.*

*En ce qui concerne la mise en œuvre des PAEC réalisée en 2015, elle montre qu'il est nécessaire de pouvoir, pour 2016, faire évoluer certains contrats de base (MAEC SHP Entités Pastorales Collectives) vers des plans de gestion (MAEC Herbe 09). De la même manière, il est nécessaire de permettre le déplafonnement des structures collectives qui gèrent de grosses entités et sur lesquelles le plafonnement s'avère injuste en regard des travaux réalisés. Le Président de la Fédération des Alpages adressera une lettre au Ministre de l'Agriculture à ce propos, d'autant que la réponse précise à ces questions conditionne la nature de l'animation à engager et le dimensionnement des enveloppes affectées au financement de ces mesures pour 2016.*

### **4.2 Point sur les candidatures PPT et éléments de calendrier**

Le Conseil d'Administration prend note de la réduction de 22% de l'enveloppe régionale par rapport à la programmation précédente (en raison de la régionalisation de la politique pastorale régionale et de l'émargement de nouveaux départements à cette politique), même si certains territoires, en raison de la richesse de leurs projets, ont réussi à dépasser le prévisionnel qui leur avait été proposé par les services de la Région.

Il charge également l'équipe technique d'accompagner la CC du Trièves dans le repositionnement de son projet et l'engagement d'un nouveau programme.

#### **4.3 Activités du Réseau Pastoral**

Le Conseil d'Administration prend bonne note des avancées du travail en réseau sur les échelles régionale, alpine et nationale et contribuera sur la base des propositions qui seront faites aux orientations collectives.

#### **4.4 Bilan des services mis en œuvre en ce début de saison**

Au 30 juillet 2015, l'équipe de la FAI :

-A enregistré et accompagné 43 demandes de constat de prédation, pour 276 bêtes concernées toutes espèces confondues. Ces données n'ont pas encore valeur d'évaluation des dégâts imputables au loup, elles ne sont pas encore précisées par la DDT.

-A accueilli 9 demandes d'évacuation d'animaux morts en alpage, pour 21 bêtes concernées (Bovins). 6 de ces demandes ont été suivies d'une évacuation hélicoptérée, mobilisant 4 466 € de crédits FranceAgrimer et 960 € des bénéficiaires.

-A organisé, afin de faciliter le travail des éleveurs et des bergers, avec la participation financière du Département de l'Isère, 144 rotations au titre des hélicoptages groupés de début de saison, pour environ 101 tonnes de sel, matériels et affaires transportées.

### **5 ÉLÉMENTS RELATIFS AU PROJET ASSOCIATIF**

#### **5.1 Bilan des adhésions et nature des adhérents**

La baisse des adhésions observée est liée à des retards de paiement. Des relances seront faites. En ce qui concerne la nature des adhérents siégeant au Conseil d'Administration (distinguo entre personne physique et personne morale), ce point sera approfondi lors d'un prochain CA. La question des fusions de communes est également à intégrer dans les nouveaux calculs des montants de cotisations.

#### **5.2 Perspectives pour le festival du film pastoralismes et grands espaces**

Par manque de temps, le Président propose de reporter ce point relatif à l'organisation du Festival du Film au prochain Conseil d'Administration de septembre 2015.

### **6 QUESTIONS DIVERSES**

#### **6.1 Délibération sur la participation de la FAI aux Comités de programmation LEADER de Belledonne et de l'Oisans**

Dans la mesure où les comités LEADER permettent de renforcer les coopérations entre la FAI et les structures de territoires, le Conseil d'Administration propose que Florent SALVI siége au Comité LEADER de Belledonne, décision à confirmer avec la SEA 73, et que Bruno CARAGUEL siége en tant que suppléant au Comité LEADER de l'Oisans.

#### **6.2 Proposition de coopération entre La CC du Taravo, Valinco, Sartenais (Corse) et Espace Belledonne, impliquant les logiques économiques et pastorales**

Le Conseil d'Administration autorise l'équipe technique à approfondir cette perspective de partenariat dans la mesure où, sur la base des similitudes avec les relations villes rencontrées en Corse et en Isère, elle est de nature à consolider le projet associatif de la Fédération des Alpagnes et à acquérir de nouvelles compétences en matière d'accompagnement technico-économique sur ces espaces ruraux particuliers.

#### **6.3 Éligibilité des structures pastorales pour les améliorations pastorales financées par le Département de l'Isère**

Afin de favoriser les capacités d'investissement du fait des gestionnaires sur les alpages, de prévenir les exploitations opportunistes des espaces pastoraux de l'Isère, de favoriser les exploitations durables des espaces pastoraux, le Conseil d'Administration propose de prendre contact avec les élus et techniciens référents du Département de l'Isère afin de préciser les objectifs attendus lors de la rédaction de cette décision.

# Compte Rendu

## Conseil d'Administration du 30 juillet 2015, à la Chambre d'Agriculture de l'Isère

### **1 ACCUEIL**

Denis REBREYEND ouvre la séance et remercie la Chambre d'Agriculture de son accueil et ouvre le Conseil d'Administration. Ce Conseil d'Administration est organisé en soirée afin de laisser du temps de journée pour les récoltes. Il est également organisé tardivement cette année en raison des nombreuses incertitudes qu'il fallait renseigner (budget prévisionnel, avancées de la PAC et des PPT...) ainsi que des charges de travail liées à la mise en œuvre des PAEC.

#### *1.1.1 Présents et excusés*

Denis REBREYEND donne la liste des excusés et des pouvoirs

#### *1.1.1 Hommage à Pierre Ostian*

Il souhaite rendre hommage à Pierre Ostian, décédé mi mai dernier. Denis REBREYEND souligne la très forte implication de Pierre dans la vie de la Fédération des Alpes. En particulier, son investissement dans la commission communication et tourisme a été très riche.

### **2 VIE ASSOCIATIVE ET GESTION DE L'ASSOCIATION**

#### **2.1 Site internet des alpages de l'Isère et Echo des alpages**

##### *2.1.1 Piratage et fermeture provisoire du site internet des alpages de l'Isère*

Le site a été piraté le 6 juillet 2015 depuis l'Indonésie (message drapeau noir et blanc + inscription en arabe). L'hébergeur du site a été informé de cette situation par l'équipe de la FAI et l'affichage de la page a été retiré sans délais.

Afin de restaurer le site et vérifier les pages "infectées", l'équipe technique a contacté Yves Monier (prestataire site internet sentiers des bergers, Espace Belledonne...) ; après vérification de sa part, 6 pages étaient endommagées, une ancienne sauvegarde fiable a été récupérée et mise sur le site. Le site fonctionne à présent mais la version logicielle, ancienne, est à changer.

##### *2.1.2 Solutions de maintenance du site*

Dans l'urgence et afin de palier à un nouveau piratage, un "écran de sécurité" a été également installé par Yves Monier, en attendant une probable mise à jour du système pour plus de sécurité.

En plus de ses quelques "failles de sécurité" le site internet nécessiterait quelques modifications et améliorations, notamment :

- la mise à jour des logos de la page d'accueil (Département, Région,...)
- l'intégration d'une rubrique "documents téléchargeables" qui référence tous les docs à télécharger du site internet sur une même page,
- Mise à jour du système (indiquée précédemment),
- Modification du Site "découvrir les alpages".

Les volets festival, emploi et formation sont les plus visités.

Ainsi que des prestations ponctuelles pour l'assistance et la mise à jour (notamment en cas de nouveau piratage) Yves Monier est intéressé par cette proposition et peut nous fournir un devis sous forme de nombres d'heures à

décompter. Un devis de 10 heures de maintenance a été proposé, 50€/hre, par Monsieur Monier, société « *Coing Pomme, Internet prend un goût de terroir* ».

*Afin de prévenir le piratage du site ou des données qu'il contient, le Conseil d'Administration valide la proposition de réorganisation des services de maintenance visant à une meilleure sécurité et efficacité du site internet des alpages de l'Isère.*

## **2.2 Choix de la mutuelle complémentaire collective**

Dans le cadre de la nouvelle loi obligeant les entreprises à choisir une mutuelle complémentaire, la FAI doit proposer à ses salariés d'ici le premier janvier 2016 des contrats en leur faveur.

Des contacts ont été pris avec plusieurs prestataires dont 2 reçus en RDV (Agrica et Mutualia). Les premières offres tarifaires proposées seront affinées pour septembre 2015. L'entreprise doit prendre en charge la moitié du coût de l'assurance, l'autre restant à la charge du salarié.

La démarche de la FAI a été de rester le plus proche possible des contrats que les salariés avaient pris par le passé, en restant prudents sur le budget. Le budget annuel est estimé à 2200 euros pour 10 personnes environ.

*Afin de répondre à cette obligation faite aux employeurs de contractualisation d'une mutuelle santé pour leurs salariés, le Conseil d'Administration mandate l'équipe technique de la FAI pour négocier les meilleures offres, recueillir l'avis des salariés sur ces propositions, en vue d'une décision finale au plus tard au Conseil d'Administration de décembre 2015.*

## **2.3 Budget prévisionnel 2015 et organisation de l'équipe technique**

Rapporteur : Florent SALVI

### 2.3.1 Composition et organisation de l'équipe technique

Rapporteur : Bruno CARAGUEL

- Véronique SAVIOZ est absente depuis le 19 septembre 2014, et son congé maladie est renouvelé régulièrement. Son état de santé s'améliore et une date de retour est prévue pour le 28 septembre 2015. Des solutions de remplacement avaient été trouvées sur la durée de son absence en proposant à Juliette FORTUNIER (stagiaire été 2014) un contrat à durée déterminée à temps plein d'une part sur des missions de gestion et d'autre part en renfort du poste d'Emilie SURAN en lien avec les territoires.
- Juliette FORTUNIER remplace depuis le 1<sup>er</sup> juillet Emilie SURAN en congé maternité sur les missions relatives à l'accompagnement des territoires pastoraux et des projets de valorisation touristique et économique. De ce fait, le secrétariat comptable ne pouvait plus être assuré à partir du 1<sup>er</sup> juillet.
- Un remplacement de Véronique SAVIOZ sur un ½ temps avait été envisagé en mai 2015 et un recrutement lancé début juin. La date de son retour ayant été connue, le recrutement a été suspendu et un étudiant en comptabilité a été recruté à mi-temps pour les mois de juillet - août 2015.
- Hermann DODIER a été recruté en contrat à durée déterminée jusqu'au 30 juin 2015 pour faire face à la charge de travail liée à la mise en œuvre des MAEc. Les engagements explorés au printemps 2015 avec l'Association Française de Pastoralisme et l'IRSTEA ont abouti et représentent 125 jours de travail sur un peu plus d'un an, auxquels s'ajoute le remplacement de Julien VILMANT, en disponibilité l'été (80 jours environ). Son contrat a été muté en CDI au 1<sup>er</sup> juillet 2015. Deux conventions permettent cette mise en œuvre pour des actions de portée nationale :
  - Une première a été signée par le Pdt de la FAI pour 25 jours de travail en 2015 avec l'AFP, dans le cadre de la réalisation d'un séminaire sur l'agro-écologie, le 19 novembre 2015.
  - Une autre est à l'étude pour 100 jours de travail à l'IRSTEA dans le cadre du projet « alpages sentinelles » (35 500 € nets de taxes sur la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2016).

Bruno CARAGUEL précise que Hermann DODIER, en raison de son parcours professionnel, a une très bonne connaissance des systèmes pastoraux Français, mais également des services pastoraux. Dans les stratégies de

mutualisation des compétences et des services, cette embauche permettra de renforcer les actions conduites en réseau.

Denis REBREYEND engage le débat.

Guy DURAND souligne le risque lié à ce type d'engagement de l'IRSTEA, qui selon lui comporte des risques dans la durée. Baptiste NETTIER précise qu'en effet il n'est pas possible de prétendre à des durées plus longues. Denis REBREYEND et Bruno CARAGUEL soulignent que l'ensemble des engagements comprenant des crédits publics fonctionnent de la sorte.

*Afin de consolider les actions de la FAI et de mettre en œuvre le projet associatif, le Conseil d'Administration autorise le Président et l'équipe technique à signer et mettre en œuvre les conventions relatives aux missions de Hermann DODIER et aux remplacements des salariés en arrêt maladie.*

### 2.3.2 Point sur les Adhésions 2015

L'équipe technique fait le point sur les évolutions des adhésions au 30 juillet 2015. Les tableaux ci-après présentent le bilan des adhésions collectées (Tableau 1), le rappel 2014 (Tableau 2) et l'écart entre les deux années (Tableau 3).

**Tableau 1 : Cotisations à la FAI au 30 juillet 2015 (Bilan intermédiaire)**

<b>Bilan Intermédiaire (au 30 juillet 2015)</b>	<b>nombre d'adhérents</b>	<b>quote-part du nbre total</b>	<b>montant des adhésions</b>	<b>quote-part du mtt total</b>
GP, Alpagistes individuels	73	43,45%	20 670	33,77%
Communes	76	45,24%	39 050	63,81%
AFP	14	8,33%	1 405	2,30%
Sympathisants, Propriétaires fonciers	5	2,98%	75	0,12%
<b>TOTAUX</b>	<b>168</b>	<b>100%</b>	<b>61 200</b>	<b>100%</b>

**Tableau 2 : Cotisations 2014 à la FAI**

<b>Bilan Année 2014</b>	<b>nombre d'adhérents</b>	<b>quote-part du nbre total</b>	<b>montant des adhésions</b>	<b>quote-part du mtt total</b>
GP, Alpagistes individuels	86	45,99%	25 275	36,63%
Communes	79	42,25%	41 950	60,79%
AFP	17	9,09%	1 705	2,47%
Sympathisants, Propriétaires fonciers	5	2,67%	75	0,11%
<b>TOTAUX</b>	<b>187</b>	<b>100%</b>	<b>69 005</b>	<b>100%</b>

**Tableau 3 : Ecart entre 2014 -2015 au 30 juillet**

<b>ECART ACTUEL</b>	<b>nombre d'adhérents</b>	<b>quote-part du nbre total</b>	<b>montant des adhésions</b>	<b>quote-part du mtt total</b>
GP, Alpagistes individuels	-13	-6,95%	-4 605	-6,67%
Communes	-3	-1,60%	-2 900	-4,20%
AFP	-3	-1,60%	-300	-0,43%
Sympathisants, Propriétaires fonciers	0	0,00%	0	0,00%
<b>TOTAUX</b>	<b>-19</b>	<b>-10%</b>	<b>-7 805</b>	<b>-11%</b>

En dehors de quelques communes qui, non concernées sur leur territoire par des espaces pastoraux, ne souhaitent plus adhérer, les réductions des volumes d'adhérents sont principalement le fait de retards de paiements. Des relances vont être réalisées par l'équipe technique.

Quelques communes de montagne possédant des alpages et Groupements Pastoraux refusent d'adhérer (2), et des contacts spécifiques seront pris avec eux.

Guy DURAND souligne l'attention à porter aux fusions de communes qui vont modifier les assiettes de calcul actuelles des cotisations à la FAI. Un premier schéma sera proposé en octobre 2015 pour l'année 2016. Ces points seront à proposer au Conseil d'Administration de septembre 2015 et des propositions seront à émettre assez tôt

pour le Conseil d'Administration de décembre, afin de pouvoir s'organiser pour les cotisations 2016 et ne pas rompre l'accès aux services proposés par l'association dès 2016.

### 2.3.3 Budget prévisionnels et points de vigilance

Véronique BORDEL présente les charges ajustées.

Bruno CARAGUEL présente les projets en cours sur 2016 et souligne les éléments suivants :

- Report du projet de diagnostic pastoral sur Chamechaude, en raison d'un dépôt par la FAI postérieur à la date de clôture du PAEC de Chartreuse. Ce projet sera de nouveau déposé auprès du PPT de Chartreuse.
- Difficultés d'accès aux différentes mesures du **FEADER** en 2015 avec de nombreuses incertitudes à la fois sur les modalités d'accès et les calendriers.

*En ce qui concerne les adhésions, l'équipe technique fera des relances auprès des alpages qui ne se sont pas mis à jour de leur cotisation 2015.*

*Le Conseil d'Administration autorise le Président et l'équipe technique à mettre en œuvre les projets présentés dans le budget prévisionnel, et à ajuster les capacités de l'équipe technique afin de pouvoir les réaliser.*

## **3 POINT SUR LA SAISON 2015**

Denis REBREYEND demande aux administrateurs présents de relater l'engagement de leurs saisons, afin de faire circuler les informations techniques permettant de caractériser la saison en cours.

Sur les prédatons, 43 demandes de constat ont été accueillies, avec des éleveurs parfois très en colère mais qui apprécient le service d'accueil. Les résultats des constats réalisés seront précisés par les services de la DDT dans le courant du mois d'août.

Sur la saison et la pousse de l'herbe ; une réunion a été organisée par le président du Conseil Départemental sur la question de la sécheresse, qui s'ajoute à la crise économique que vivent les éleveurs. Denis REBREYEND présent à cette réunion a rappelé la force des alpages dans la garantie de ressources fourragères pour les exploitations, ainsi que les opportunités économiques qu'ils ouvrent comme celle de la valorisation des productions agro-pastorales.

Selon les administrateurs, les débits des sources ont bien baissé, mais elles ne sont pas tarées, les nappes ont de bonnes réserves. En revanche, l'herbe est grillée, les bêtes ont souffert du chaud et leurs comportements ont changé.

Denis REBREYEND souligne que les relations des responsables d'alpages avec les collectivités locales, en particulier au moment des locations d'alpage, deviennent difficiles ces dernières années.

*Le début de la saison 2015 se caractérise par la chaleur du mois de juillet qui a brûlé l'herbe, plus particulièrement dans le sud du département, mais les sources n'ont globalement pas tari, même si les débits ont bien baissé. Les alpages restent une opportunité fourragère salvatrice en temps de sécheresse. Les animaux ont adopté des comportements nouveaux et parfois très surprenants en raison de la chaleur.*

*Par ailleurs, les relations des responsables d'alpage avec les collectivités locales sont parfois tendues et il convient de prévenir ces conflits en cherchant de bonnes clefs de communication et en organisant des moments d'échanges conviviaux.*

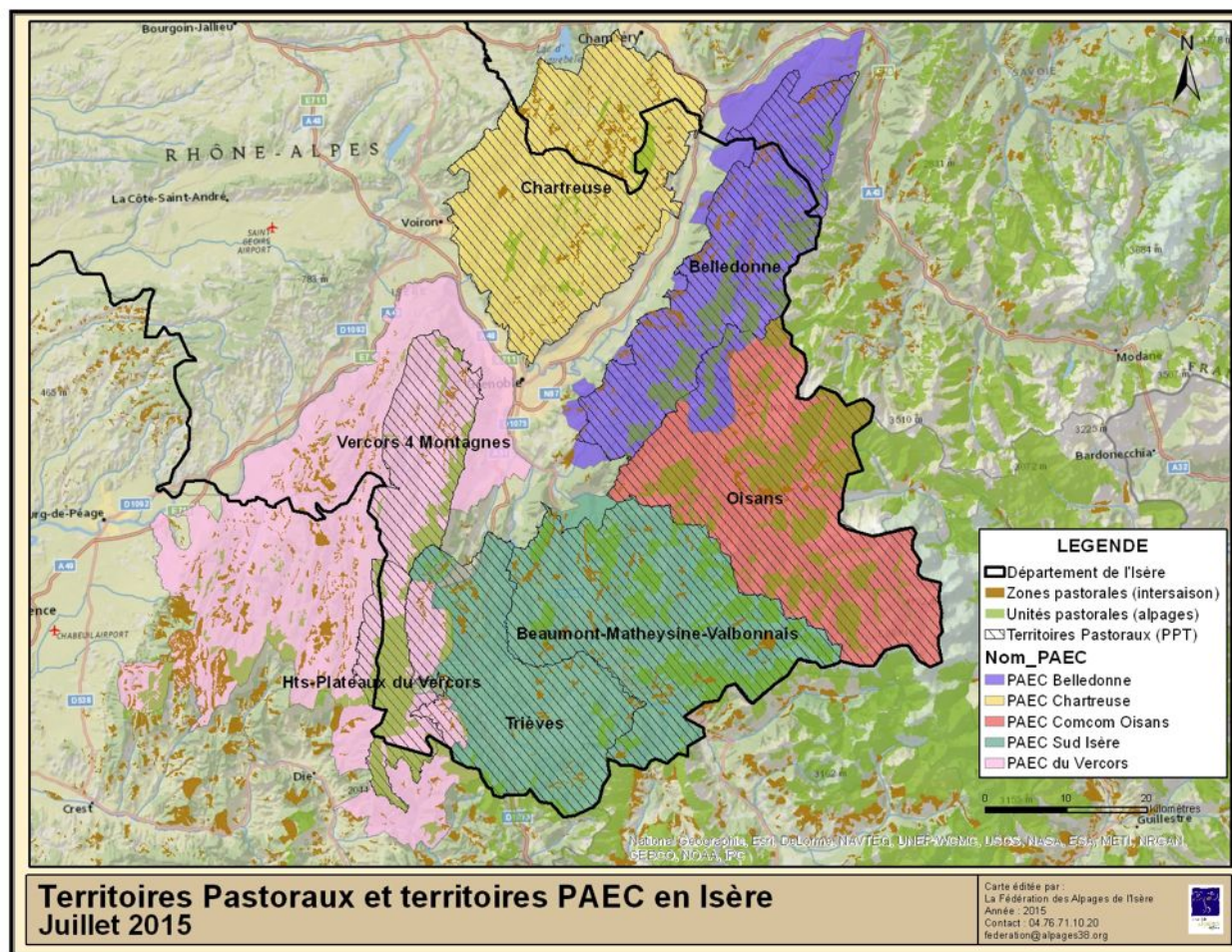
## **4 SERVICES AUX ADHERENTS**

### **4.1 Point sur les avancées des PAEC et des contrats MAEC**

La candidature du Parc Naturel Régional de Chartreuse pour son PAEC, ajournée en janvier 2015, a été redéposée dans le printemps et validée début juillet 2015. Les contractualisations vont donc se mettre en place pour le 15 mai 2016. Le travail permettant de repérer et de rédiger les engagements est à engager dès cet été 2015.

Les territoires PAEC sont les nouvelles instances de gestion locale de la PAC. La carte Figure 1 les présente ainsi que les territoires porteurs des Plans Pastoraux Territoriaux. Ce ne sont pas toujours les mêmes porteurs (Sud Isère, Vercors) mais leurs actions sont coordonnées.

**Figure 1 : Carte des Territoires Pastoraux et des PAEC en Isère**



#### 4.1.1 Bilan de la mise en œuvre des MAEC, campagne 2015

- **Mesure SHP** : Rappel : la mesure SHP permet de conserver les pratiques pastorales en place. Elle est réservée aux structures collectives. Mesure déclarée par l'ensemble des GP sur les différents territoires (hors Chartreuse).
  - La FAI a accompagné ses adhérents pour les déclarations (environ 45 GP accompagnés en direct lors des journées collectives à la DDT ou dans les bureaux de la FAI ;
  - Des conseils et accompagnements téléphoniques en lien avec les autres organismes ayant procédé à des déclarations PAC de GP ont permis d'aller très vite dans les déclarations.
- **Mesure Plan de gestion « Herbe 09 »** : Rappel : Ces plans de gestion permettent de prendre en considération des enjeux environnementaux prioritaires et énoncés de manière précise par des partenaires environnementaux que le territoire a retenu. Le responsable de l'alpage élabore en lien avec le territoire et ses partenaires un plan de gestion pastorale (que ce soit un GP ou non) qui peut être (sous réserve de vérification) modifié chaque année (mais sans changer les surfaces contractualisées).
  - Une cinquantaine de responsables d'alpages contactés pour évaluer la faisabilité d'une mesure et leur intérêt et motivation potentielle.
  - 38 réunions d'élaboration des termes d'une contractualisation « Herbe 09 », en présence des responsables d'alpages, des partenaires territoriaux et environnementaux et des techniciens FAI dans le printemps 2015.



- o 31 contrats « Herbe 09 » déclarés à la PAC au final (6 en Belledonne, 6 en Oisans, 7 dans le Sud Isère, 12 dans le Vercors).

**Figure 2 : Tableau estimatif des surfaces contractualisées, en regard des prévisionnels**

Bilan contractualisation H09 alpage (PAC 2015)							
Nom PAEC	Engagements H09 en 2015 (Ha de surf admissible)			Prévisionnel du PAEC 2015-2016		Delta entre prévision et réalisé 2015	
	totale (ha)	Hors N2000 (ha)	En N2000 (ha)	Hors N2000 (ha)	En N2000 (ha)	Hors N2000 (ha)	En N2000 (ha)
<b>Belledonne (38)</b>	330	247	83	700	250	453	167
<b>Oisans</b>	490	374	116	300	521	-74	405
<b>Sud Isère</b>	454	88	366	700	500	612	134
<b>Vercors (38)</b>	1434	490	944	470*	2317	-20	1373
<b>Chartreuse (38)**</b>	0	0	0	180	1200	180	1200
<b>total</b>	<b>2708</b>	<b>1199</b>	<b>1509</b>	<b>2350</b>	<b>4788</b>	<b>1151</b>	<b>3279</b>

Base de travail : estimation FAI au 08-06-2015, ces données vont évoluer lors de l’instruction des éléments saisis par les responsables d’alpages.

Ne sont comptées que les parcelles déclarées en 2015 (feuille par PAEC : colonne G "Herbe 09" = 2015)

\* PAEC Vercors : MAEC H09 hors N2000 prévue pour 470 ha en 2015 + 120 ha en 2016 (comprenant alpages et parcours).

\*\* PAEC Chartreuse : dépôt en 2015 pour début de contractualisation en 2016 (en attente d'une validation par le CTR).

#### 4.1.2 Préparation de la campagne de contractualisation MAEC 2016 :

Une réunion de bilan 2015 et de préparation des contractualisations 2016 a été organisée à son initiative au Conseil Départemental de l’Isère le mercredi 1<sup>er</sup> juillet, en présence des opérateurs territoriaux et des partenaires environnementaux. Elle a permis de proposer des organisations pour 2016 à partir des priorités environnementales.

Les contrats potentiels dépendent des enveloppes financières disponibles selon les PAEC et le zonage Natura 2000 (financeurs différents : Etat ou Département 38).

Deux questions posées au Ministère de l’agriculture restent en attente de réponse à ce jour et conditionnent les suites du travail d’engagement des mesures agro-environnementales pour 2016 :

- Est-il possible, entre 2015 et 2016, de faire évoluer des surfaces contractualisées en SHP vers des mesures H09 ?
- Quels sont les plafonds qui seront retenus (actuellement 2 plafonds soit 15 600 € en site Natura 2000 et 3 plafonds soit 22 800 € hors site Natura 2000) ?

Une priorisation des contrats est à travailler, en fonction de ces éléments règlementaires et financiers, et des enjeux environnementaux prioritaires. Elle se fait en lien avec les territoires porteurs de PAEC et les partenaires environnementaux mobilisés. La FAI propose un avis technique et repère des lieux potentiellement oubliés ou en apparence sous évalués.

Les besoins de contractualisation pour 2016 sont à faire et les territoires **doivent refaire des demandes de financements pour la campagne 2016 avant le 15/10/2015**. Mais pour estimer les besoins de MAEC et les capacités de contractualisation, il est nécessaire d'avoir la réponse à ces 2 questions.

Denis REBREYEND ouvre le débat.

Des précisions sont demandées par les administrateurs sur les différences entre les mesures SHP et Herbe 09, les réponses sont insérées dans le contexte exposé ci-dessus.

Le débat s'engage sur la question de l'agro-écologie, en lien avec l'embauche d'Hermann DODIER et au temps fort de l'AFP de novembre 2015, sur le thème de l'agro-écologie.

Vincent CHARRIERE souligne l'importance de la question relative à l'agro-écologie et rappelle qu'elle n'est pas facile à partager, il ne faut pas négliger la communication sur ce sujet. Si la réflexion d'Hermann, ses travaux conduits dans d'autres cadres que ceux de l'Isère peuvent permettre de contribuer à la construction d'un discours cohérent, ce serait très bien.

Florent SALVI rappelle que la mise en alpage des animaux n'est pas seulement réalisée sur des objectifs environnementaux mais aussi pour nourrir des bêtes en alpage. Il faut que les responsables d'alpages restent à l'origine des actions à proposer. Selon lui, la prise en considération des enjeux environnementaux est un des points importants dans les gestions pastorales, mais ne doit pas être le seul.

Anne-Catherine BOSSO et Bruno CARAGUEL rappellent le cadre de la construction des MAEC, dans un premier temps à partir de propositions locales dans les phases de candidature (été 2014), puis lors d'espaces de travail avec les responsables d'alpages lors des phases d'émergence et de contractualisation (printemps 2015). Ils rappellent que les plans de gestion sont définis par les responsables d'alpages, sur la base d'enjeux environnementaux qui leurs sont proposés par les structures partenaires du territoire porteur du PAEC.

Daniel ARGOUD précise qu'il y a des façons de faire les choses, et que les propriétaires fonciers n'ont pas été suffisamment intégrés dans ces démarches initiales, que les zonages utilisés dans le cadre des candidatures PAEC ne leur ont pas été - ou insuffisamment - présentés. Il souligne qu'il est nécessaire d'intégrer les propriétaires fonciers dans ce type de démarches qui conditionnent les utilisations et la mise en valeur de leurs propriétés.

*Le Conseil d'administration prend note de l'avancée des contractualisations des MAEC en 2015 et de celles de Chartreuse prévues pour 2016. Les échanges survenus montrent l'importance de mobiliser et de définir les nouveaux concepts relatifs à l'agro-écologie, de la nécessité et de l'intérêt d'intégrer les éleveurs dans la définition des plans de gestion pour les alpages, et de renforcer la mobilisation des propriétaires fonciers dans la définition des enjeux.*

*En ce qui concerne la mise en œuvre des PAEC réalisée en 2015, elle montre qu'il est nécessaire de pouvoir, pour 2016, faire évoluer certains contrats de base (MAEC SHP Entités Pastorales Collectives) vers des plans de gestion (MAEC Herbe 09). De la même manière, il est nécessaire de permettre le déplaçonnement des structures collectives qui gèrent de grosses entités et sur lesquelles le plafonnement s'avère injuste en regard des travaux réalisés. Le Président de la Fédération des Alpes adressera une lettre au Ministre de l'Agriculture à ce propos, d'autant que la réponse précise à ces questions conditionne la nature de l'animation à engager et le dimensionnement des enveloppes affectées au financement de ces mesures pour 2016.*

## **4.2 Point sur les candidatures PPT et éléments de calendrier**

### **4.2.1 Calendrier des Plans Pastoraux Territoriaux (PPT)**

- Janvier – Juillet 2015 : fin de la première génération des programmes PPT
- Juin 2015 : dépôt et validation en avis des candidatures aux nouveaux PPT par la Région
- Octobre 2015 : commission permanente régionale pour la validation des PPT et la signature des conventions entre la Région et les territoires
- Été – Automne 2015 : Mise en forme des projets de travaux et précision des maîtres d'ouvrage
- Fin 2015 : Premiers comités de pilotage et programmation de travaux / projets pour 2016
- Enjeux sur la nouvelle programmation sur le calendrier 2016 après les élections régionales de décembre 2015

#### 4.2.2 Axe de travail pour la FAI

- Redéfinir le travail d'accompagnement des territoires avec chaque structure porteuse, innover dans les offres de services de la FAI afin de répondre aux nouvelles attentes des territoires porteurs.
- Envisager de nouveaux cadres de travail sur les 5 ans à venir.

#### 4.2.3 Etat d'avancement des territoires et calendriers de leurs contractualisations PPT

Toutes les candidatures PPT déposées à la Région dans le printemps 2015 ont été retenues et vont être engagées dans le courant de l'automne 2015. Le tableau ci-après présente l'évolution de l'enveloppe régionale.

TERRITOIRE	STRUCTURE PORTEUSE	Etat Candidature	Rappel du montant prévisionnel régional 2010-2015	Montant prévisionnel régional validé 2016-2021	Variation du montant régional
Belledonne	Espace Belledonne	<b>Candidature validée</b>	545 500 €	340 000 €	- 38%
Oisans	CC Oisans	<b>Candidature validée</b>	458 800 €	374 000 €	-18%
Chartreuse	PNR Chartreuse	<b>Candidature validée</b>	263 750 €	200 000 €	- 24%
Vercors Quatre Montagnes	CC du Massif du Vercors	<b>Candidature validée</b>	100 300 €	100 000 €	0%
Valbonnais	CC Vallées du Valbonnais	<b>Candidature validée</b>	200 100 €	365 000 €	- 26%
Matheysine	AD Matheysine		158 800 €		
Beaumont	CC Pays de Corps		135 200 €		
Hauts plateaux du Vercors	PNR Vercors	Fin du PPT en septembre 2016	211 050 €	-	-
Trièves	CC Trièves	Non reconduite en 2015	96 750 €	-	-
<b>Total Isère</b>			<b>2 170 250 €</b>	<b>1 379 000 €</b>	<b>- 22%</b>

Le Conseil d'Administration prend note de la réduction de 22% de l'enveloppe régionale par rapport à la programmation précédente (en raison de la régionalisation de la politique pastorale régionale et de l'émargement de nouveaux départements à cette politique), même si certains territoires, en raison de la richesse de leurs projets, ont réussi à dépasser le prévisionnel qui leur avait été proposé par les services de la Région.

Il charge également l'équipe technique d'accompagner la CC du Trièves dans le repositionnement de son projet et l'engagement d'un nouveau programme.

### 4.3 Activités du Réseau Pastoral

Rapporteur : Denis REBREYEND

Denis REBREYEND fait un rapide résumé des actions en cours dans le cadre du Réseau Pastoral. Il souligne les nouvelles configurations régionales qui se mettent en œuvre (fusion des Régions Rhône-Alpes et Auvergne). Il fait le lien avec des actions inscrites au budget prévisionnel de la FAI, relatives à l'intervention, en lien avec les autres membres du Réseau Pastoral Rhône-Alpes et du CERPAM, dans le cadre du Réseau Rural Français.

Il fait état de la seconde réunion du Réseau Pastoral qui a été organisée, rassemblant les présidents et responsables des services pastoraux membres du Réseau et des prochaines actions en cours. La prochaine réunion est prévue pour le mois d'octobre et s'attachera à préciser le projet commun et la manière de travailler ensemble, de porter des actions communes.

*Le Conseil d'Administration prend bonne note des avancées du travail en réseau sur les échelles régionale, alpine et nationale et contribuera sur la base des propositions qui seront faites aux orientations collectives.*

### 4.4 Bilan des services mis en œuvre en ce début de saison

#### 4.4.1 Prédations

L'équipe de la Fédération des Alpagnes de l'Isère, dans le cadre des permanences 7jrs/7, a enregistré et accompagné au 30 juillet 43 demandes de constat de prédation, pour 276 bêtes concernées.

**Tableau 4 : Etat des demandes de constats de prédation en alpage**

	Nombre d'animaux tués	Nombre d'animaux blessés	Nombre d'animaux disparus
TOTAL bêtes	192	46	38
	276		
Nombre de demandes de constats	43		

#### 4.4.2 Evacuation des animaux morts

En partenariat avec les services de la DDPP, ce service permet d'organiser, en lien avec les responsables d'alpages, les élus locaux et la DDPP, la décision d'évacuation et de mobiliser des crédits publics permettant aux éleveurs de bénéficier de ce service dans des coûts raisonnables.

Le tableau ci-après présente l'état actuel des dépenses engagées.

**Tableau 5 : Etat des demandes d'évacuation d'animaux morts en alpages**

Demandes prises en considération			Evacués			Budget engagé FranceAgrimer		Participation forfaitaire demandeur
Nbre de dossiers	Nbre de bêtes	Poids total	Nbre de dossiers	Nbre de bêtes	Poids	Temps de vol (minutes)	Euros	Euros
9	21	9250	6	14	6400	172	4 466 €	960 €
			67%	67%	69%			

#### 4.4.3 Hélicoptages de début de saison

Les hélicoptages groupés de début de saison permettent de mutualiser la mise à disposition de l'hélicoptère (réduction des coûts de transferts). Le Département de l'Isère mobilise une aide financière conséquente permettant de rendre accessible ce service aux alpagistes et de ne proposer qu'un seul coût de rotation forfaitaire, quel que soit l'éloignement de la base où est stationné l'hélicoptère mobilisé et le temps de vol pour la rotation. 144 rotations (101 tonnes de fret) ont été réalisées cette année dans de très bonnes conditions de préparation de la part des responsables d'alpages et des bergers, mais également des conditions météorologiques exceptionnelles.

Au 30 juillet 2015, l'équipe de la FAI :

-A enregistré et accompagné 43 demandes de constat de prédation, pour 276 bêtes concernées toutes espèces confondues. Ces données n'ont pas encore valeur d'évaluation des dégâts imputables au loup, elles ne sont pas encore précisées par la DDT.

-A accueilli 9 demandes d'évacuation d'animaux morts en alpage, pour 21 bêtes concernées (Bovins). 6 de ces demandes ont été suivies d'une évacuation hélicoptérée, mobilisant 4 466 € de crédits FranceAgrimer et 960 € des bénéficiaires.

-A organisé, afin de faciliter le travail des éleveurs et des bergers, avec la participation financière du Département de l'Isère, 144 rotations au titre des hélicoptages groupés de début de saison, pour environ 101 tonnes de sel, matériels et affaires transportées.

## **5 ÉLÉMENTS RELATIFS AU PROJET ASSOCIATIF**

### **5.1 Bilan des adhésions et nature des adhérents**

#### 5.1.1 Adhésions

Le bilan des adhésions est présenté au chapitre 2.3.2 en page 6.

Par ailleurs, la commissaire aux comptes, lors de son expertise début 2015, avait demandé de faire le point sur la nature des adhérents de la FAI. La question est proposée au Conseil d'Administration :

#### 5.1.2 Distinguo entre les personnes morales et les personnes physiques dans les représentations au Conseil d'Administration et Bureau de la FAI

- Les administrateurs représentent des structures et dans les faits, il y a probable confusion entre personne morale et personne physique. Les conséquences sont un manque de lisibilité dans les légitimités à siéger au CA.
- Si les administrateurs sont des personnes morales, il faudra que les structures concernées délibèrent (GP et Communes principalement).

*La baisse des adhésions observée est liée à des retards de paiement. Des relances seront faites. En ce qui concerne la nature des adhérents siégeant au Conseil d'Administration (distinguo entre personne physique et personne morale), ce point sera approfondi lors d'un prochain CA. La question des fusions de communes est également à intégrer dans les nouveaux calculs des montants de cotisations.*

### **5.2 Perspectives pour le festival du film pastoralismes et grands espaces**

Le prochain festival du film devrait avoir lieu à l'automne 2016. Il convient d'en commencer l'organisation dès septembre 2015. Des réunions de travail ont déjà eu lieu avec l'Office du Tourisme de la station des 7 Laux, l'Espace Belledonne, le Village Vacances Touristra les Ramayes, Pastoralismes du Monde et la Fédération des Alpes. Des pistes de travail s'organisent autour d'une annualisation de l'évènement dans une forme grand public, mais elle reste à confirmer.

*Par manque de temps, le Président propose de reporter ce point relatif à l'organisation du Festival du Film au prochain Conseil d'Administration de septembre 2015.*

## **6 QUESTIONS DIVERSES**

Des sollicitations sont arrivées après l'envoi de la convocation, le président propose que ces points soient inscrits à l'ordre du jour afin de ne pas alourdir les délais de réponse de la Fédération des Alpes à ses différents partenaires.

## **6.1 Délibération sur la participation de la FAI aux Comités de programmation LEADER de Belledonne et de l'Oisans**

### 6.1.1 Pour Belledonne

Ce poste est à partager avec la SEA73 ; proposer 1 administrateur titulaire et 1 suppléant, élus de la structure concernée.

Florent SALVI est proposé par le Conseil d'Administration de la FAI comme administrateur référent sur ce dossier. Cette décision est à partager avec la SEA73.

### 6.1.2 De l'Oisans

La Communauté de Communes de l'Oisans a délibéré le 16 juin 2015 à l'unanimité afin de désigner ses représentants publics et privés dans le comité de programmation du LEADER Alpes Sud Isère. Le Comité de programmation a pour mission concrète d'examiner les dossiers de demande LEADER, d'examiner leur conformité et d'attribuer des fonds, le cas échéant.

Bruno CARAGUEL représentant la FAI a été proposé suppléant dans le secteur Artisanat Commerce.

*Dans la mesure où les comités LEADER permettent de renforcer les coopérations entre la FAI et les structures de territoires, le Conseil d'Administration propose que Florent SALVI siège au Comité LEADER de Belledonne, décision à confirmer avec la SEA 73, et que Bruno CARAGUEL siège en tant que suppléant au Comité LEADER de l'Oisans.*

## **6.2 Proposition de coopération entre La CC du Taravo, Valinco, Sartenais (Corse) et Espace Belledonne, impliquant les logiques économiques et pastorales**

A l'initiative de ce territoire de la Communauté de Communes du Taravo, Valinco, Sartenais (Corse) qui a mandaté un consultant sur ce point (Jean-Claude Lanzalavi / jcl.developpement), la FAI a été sollicitée sur une stratégie de coopération. Le dépôt de la candidature est à faire de leur côté pour le 30 juillet 2015.

Les axes de travail que les élus Corses ont repéré sont centrés sur la mobilisation et la valorisation des ressources renouvelables issues de territoires de montagne et difficiles d'accès, avec un volet saisonnalité et tourisme fort, avec de gros écarts de productivité économique entre la montagne et la plaine / bord de mer, espaces à la fois très agricoles et touristiques.

Si il abouti, ce travail de coopération se fera en lien avec l'Espace Belledonne.

*Le Conseil d'Administration autorise l'équipe technique à approfondir cette perspective de partenariat dans la mesure où, sur la base des similitudes avec les relations villes rencontrées en Corse et en Isère, elle est de nature à consolider le projet associatif de la Fédération des Alpagnes et à acquérir de nouvelles compétences en matière d'accompagnement technico-économique sur ces espaces ruraux particuliers.*

## **6.3 Éligibilité des structures pastorales pour les améliorations pastorales financées par le Département de l'Isère**

Le Département de l'Isère fait évoluer ses règlements d'attribution pour les améliorations pastorales et mentionne notamment le texte suivant :

*"Bénéficiaires des aides : Groupements pastoraux ; Syndicats d'alpages ; Associations Foncières Pastorales. Les aides seront réservées [entre autres critères] aux bénéficiaires cités comptant au moins un exploitant agricole isérois dans leurs adhérents (...)"*.

Si les enjeux de cette attente sont à vérifier, la mise en œuvre de cet élément du règlement d'attribution des aides du Département peut lourdement handicaper certains projets de mise en valeur et d'équipement d'alpages, qu'ils soient portés par des AFP ou des GP. Ce point de règlement pose de plus des difficultés de vérification des éligibilités.

### 6.3.1 Pour les AFP Libres

Les AFP comptent parmi leurs adhérents les propriétaires fonciers inclus dans le périmètre de l'AFP.

Dans les faits, à la lecture de cette phrase :

- Il n'y a pas forcément d'agriculteur à la fois exploitant et propriétaire dans l'AFP, même si c'est le seul cas d'éligibilité aux aides du Département. Si ces conditions favorables sont réunies, cela oblige l'agriculteur à confondre sa fonction d'agriculteur et de propriétaire, ce qui posera des problèmes de gouvernance au sein de l'AFP.
- Les AFP peuvent louer à plusieurs exploitants agricoles. La difficulté sera de repérer la zone d'origine de l'exploitant, sachant qu'une AFP peut louer à GP ou individuels ?

### 6.3.2 Pour les Groupements Pastoraux

Un premier tri dans les bases de données de la FAI montre que 26 présidents d'alpages ne sont pas domiciliés en Isère ; l'équipe technique vérifie actuellement avec eux la composition de ces GP et s'ils intègrent au moins 1 exploitant agricole isérois.

Dans certains cas, notamment sur les alpages limitrophes ou sur 2 départements (73, 05, 04...), les éleveurs viennent de quelques Km depuis le département voisin et sont intégrés dans les logiques et économies locales.

*Afin de favoriser les capacités d'investissement du fait des gestionnaires sur les alpages, de prévenir les exploitations opportunistes des espaces pastoraux de l'Isère, de favoriser les exploitations durables des espaces pastoraux, le Conseil d'Administration propose de prendre contact avec les élus et techniciens référents du Département de l'Isère afin de préciser les objectifs attendus lors de la rédaction de cette décision.*

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21h15.

\*\*\*\*\*

Excusé	Pouvoir	Présence	Représenté par	Titre	NOM	PRENOM	Fonction	STRUCTURE	Fonction au Bureau FAI
<b>Collège des Membres de Droit</b>									
			Anne-Catherine BOSSO	Mme	BOZONNET	Marie-Claire	Directrice	DDT de l'Isère	
				Mr	JOSSO	Didier	Directeur Adjoint	DDT de l'Isère	
				Mr	COLARDELLE	Claude	Directeur	DDPP de l'Isère	
				Mr	MORRIER	Alexis	Directeur de la DADR	Conseil Régional Rhône-Alpes	
				Mme	BLONDEAU	Flore	Chargée de mission	Conseil Régional Rhône-Alpes	
				Mme	BOSCH	Christine	Directrice de la DAT	Conseil Général de l'Isère	
				Mr	PRUDHOMME	Patrick	Chargé de mission	Conseil Général de l'Isère	
				Mr	BRUGIERE	Yves	Directeur	Office National des Forêts Agence Départementale	
				Mr	DARLET	Jean-Claude	Président	Chambre d'Agriculture de l'Isère	
				Mr	VILLARD	Didier	Représentant	Chambre d'Agriculture de l'Isère	
							Président	GDS de l'Isère	
			Baptiste MARTIN	Mr	MALAVAL	Grégoire	Directeur	GDS de l'Isère	
				Mr	NETTIER	Baptiste		IRSTEA Grenoble	Vice-Président
								Association des Bergers de l'Isère	
				Mme	LAMOUREUX	Alexandra	Présidente	AAC	
				Mme	ABBA	Audrey	Présidente	ADABEL	
				Mr	HUGONNARD	Olivier	Président	APAO	
			Guy DURAND	Mr	VACHER	Patrick	Président	APAP	
				Mr	HARET	Alain	Président	SITADEL	
				Mr	TROSSERO	Jean François		Représentant de Territoire Pastoral	
				Mr	PICCHIONI	Jean		Personnalité particulièrement qualifiée	Vice-Président
<b>Collège des Membres Actifs (élus)</b>									
				Mr	ARGOUD	Daniel		Propriétaire foncier	
				Mr	BALLY	Maurice		GP ALPETTE DE CHAPAREILLAN	Membre du Bureau
				Mr	BOUVIER	Roland		GP COL DU COQ	Membre du Bureau
				Mr	CHARLES	Bruno	Président	GP EMEINDRAS	
				Mr	CHARRIERE	Vincent	berger et co-gestionnaire de gîte d'alpage		
				Mr	CLARET	Philippe	Président	GP MONTAGNE DE L'AULP	
				Mr	DURAND	Guy		GP MOLIERE	
				Mr	GIRAUD	Roger		Cne COMBE DE LANCEY	
				Mr	GIROUD	Camille	Président	GP PLEynet	
				Mr	JACQUIN	René	Président	GP MONT FRAIS	Secrétaire
				Mr	JOANNAIS	Didier	Président	GP VALBONNAIS	
				Mr	NIER	Joseph	Président	GP SENEPI	Vice-Président
				Mr	OUGIER	Jean Rémy	Maire	Cne BESSE EN OISANS	
				Mr	PLANÇON	Constant	Président	GP COL DE L'HOMME	Membre du Bureau
				Mr	REBREYEND	Denis	Président	GP GOBERT	Président
				Mr	SALVI	Florent	Président	GP MONT ST MURY	Trésorier
				Mr	SERRE	Jean Louis		Cne CORDEAC	
				Mr	SILLANS	Jean-Yves		GP CHARMAN SOM	
				Mr	SOLDA	Francis	Président	GP PRE PEYRET	
				Mr	TROUX	Georges		GP MONT ST MURY	Trésorier Adjoint
				Mr	VIAL	Jean-Michel	Président	GP GRESSE BAS DAUPHINE	
<b>Collège des Membres Consultatifs</b>									
							Président	ADAM	
							Directeur	AFRAT	
				Mr	CHARRON	Guy	Président	Association Déptale des Communes Forestières de l'Isère	
				Mr	LEGEARD	Jean-Pierre	Président	Association Française de Pastoralisme	
							Président	Association Nationale des Élus de la Montagne	
							Président	CEN ISERE - AVENIR	
				Mr	VEILLET	Bruno	Directeur	CEN ISERE - AVENIR	
				Mr	MARTIN	Xavier	Directeur	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	
				Mr	CAPDEVILLE	Franck	Directeur	EPLEFPA de La Côte St André	
				Mr	MICHON	Bernard	Président	Espace Belledonne	
				Mme	GOUIN	Sophie	Directrice	Espace Belledonne	
				Mr	DUFRESNE	Jean-Louis	Président	Fédération des Chasseurs de l'Isère	
				Mr	SIBUT	Patrice	Directeur	Fédération des Chasseurs de l'Isère	
				Mr	PICHOUD	Christian	Président	Isère Tourisme	
				Mme	PISSARD	Isabelle	Directrice	Isère Tourisme	
				Mr	MOREL	Roger	Président	Maison des Alpagnes de Besse en Oisans	
				Mr	GUIBAL	Jean	Conservateur	Musée Dauphinois	
				Mr	PICHOUD	Christian	Président	Parc National des Ecrins	
				Mr	GALTIER	Bertrand	Directeur	Parc National des Ecrins	
				Mme	GIRAUD	Éliane	Présidente	Parc Naturel Régional de Chartreuse	
				Mr	HANUS	Gérard	Directeur	Parc Naturel Régional de Chartreuse	
				Mme	PIC	Danièle	Présidente	Parc Naturel Régional du Vercors	
				Mr	DELORME	Jean Philippe	Directeur	Parc Naturel Régional du Vercors	
							Chef	RTM de Grenoble	
				Mr	AGRESTI	Nicolas	Directeur déptal	SAFER	
<b>Membres d'Honneur</b>									
				Mr	QUEYRANNE	Jean-Jack	Président	Conseil Régional Rhône-Alpes	
				Mme	GIRAUD	Éliane	Conseillère Régionale	Conseil Régional Rhône-Alpes	
				Mr	BARBIER	Jean-Pierre	Président	Conseil Général de l'Isère	
				Mr	DURANTON	Robert	Vice Président	Conseil Général de l'Isère	
							Président	Association des Maires de l'Isère	
				Mr	MERIAUX	Pierre	Conseiller Municipal	Ville de Grenoble	
				Mr	SILLON	Fernand		GP HABERT DE LA DAME	Président d'Honneur
<b>Membres de l'Equipe Technique</b>									
				Mr	CARAGUEL	Bruno			
				Mr	MOULIN	Christophe			
				Mme	BORDEL	Véronique			





# Budget Prévisionnel 2015

## Produits

		montant financement	montant mobilisable en 2015	charges externes directement en lien avec les projets
total des	<b>Conventions Pluriannuelles</b>	<b>271 063</b>	<b>228 857</b>	<b>41 732</b>
total des	<b>Subventions Ponctuelles</b>	<b>57 418</b>	<b>32 986</b>	<b>4 710</b>
total des	<b>AMO des TP</b>	<b>36 815</b>	<b>26 140</b>	
total des	<b>Appuis Techniques</b>	<b>52 675</b>	<b>52 675</b>	
total des	<b>Prestations de Formation</b>	<b>62 735</b>	<b>48 197</b>	<b>3 513</b>
total des	<b>Etudes Diagnostics</b>	<b>104 846</b>	<b>61 856</b>	<b>5 170</b>
total des	<b>Prestations Diverses</b>	<b>66 778</b>	<b>57 553</b>	<b>940</b>
total des	<b>Autres Produits</b>	<b>88 742</b>	<b>88 742</b>	<b>3 680</b>
total des	<b>FAI</b>	<b>741 072</b>	<b>597 005</b>	<b>59 745</b>
total des	<b>Prestations Diverses</b>	<b>48 000</b>	<b>29 500</b>	
total des	<b>Hermann DODIER</b>	<b>48 000</b>	<b>29 500</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>789 072</b>	<b>626 505</b>	<b>59 745</b>



## Budget Prévisionnel 2015 - Charges

Intitulé Charges	Montant Charges
Rémunérations, charges sociales et taxe sur les salaires	438 923
Salaires brut non soumis à charges sociales avec contrepartie IJ	17 143
Indemnités d'éloignement missions Jean-Marie Davoine (CESU)	1 000
Indemnités des stagiaires	7 370
Tickets restaurant (y compris prestation de service)	7 000
Déplacements, missions, réceptions (y compris administrateurs)	10 000
Indemnités de remplacement des administrateurs en mission FAI	5 000
Loyer, Electricité, Fuel, Entretien + maintenances	12 000
Télécommunications et Affranchissements + maintenances	13 000
Fournitures bureau, info, photo, doc, colloques, Petit Matériel	6 000
Maintenance informatique + copieur couleur/fax (loyer + maintenance)	12 000
Location des véhicules	17 500
Entretien des véhicules	5 000
Frais de carburant et péages	13 500
Honoraires commissaire aux comptes	4 300
Personnels intérimaires	-
Assurances (véhicules, bureaux, info... + RC)	3 700
Communication / Prospection / Cotisations et Dons	500
Achats groupés	-
<b>TOTAL des charges externes directement en lien avec les projets DONT prestations d'hélicoptages (HELISAF, HDF)</b>	<b>59 745</b>
PROV risque de pertes de recettes sur incapacités temporaires	2 000
PROV pour renouvellement matériel informatique	1 000
PROV pour formation équipe FAI (jrnées non facturables + déplts)	2 500
Services bancaires	750
Frais financiers	750
Dotation aux amortissements	4 000
Constitution de fonds propres	10 000
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>654 680 €</b>